

## **Lettre ouverte aux acteurs institutionnels, associatifs et professionnels**

### **Comprendre les enjeux de l'accompagnement des personnes EHS/MCS**

Madame, Monsieur

Madame Virginie JURDIC, personne électro et chimico hyper sensible (EHS/MCS) est décédée le 24 juillet 2025 au centre hospitalier de Montbrison. Elle souffrait d'un syndrome d'intolérance aux champs électro magnétiques (SICEM) accompagné d'une intolérance aux produits chimiques (MCS). Depuis 2019, elle développait par ailleurs une maladie très grave qui lui a permis d'être reconnue comme étant en situation de handicap par la Maison Loire Autonomie (MDPH de la Loire). Son parcours de vie reflète la situation des personnes électro et chimico hypersensibles. En sa mémoire et pour toutes les personnes dans sa situation, nous nous devons d'alerter les pouvoirs publics, les professionnels du soin et services d'aide à la personne pour une réelle prise en compte de leur situation de souffrance et d'isolement.

Nous commencerons par reprendre le parcours de vie de Virginie, véritable « parcours du combattant » pour assurer sa survie et rompre son isolement de personnes EHS.

Virginie a un peu plus de trente ans dans les années 2010 et vit avec sa fille à Givors où elle exerce son activité de potière, donne des cours dans différentes écoles, associations. Son appartement est à proximité de dizaines d'antennes relais et d'une ligne de chemin de fer. Elle doit se réfugier à la cave pour échapper aux douleurs ressenties dans cet environnement très pollué en ondes électro-magnétiques. Elle arrive enfin à déménager. En 2014, elle est licenciée car elle ne peut plus assurer ses cours.

Elle s'installe dans un village de la Loire dans un lieu qu'elle pense moins exposé aux CEM. Elle se bat, dépose un dossier de demande de logement adapté à son état de santé de personne EHS, signale sa situation à plusieurs députés et sénateurs de la Loire, à Madame la préfète et Monsieur le sous-préfet, ainsi qu'au Défenseur des Droits... Tout cela reste sans réponses adaptées ou « lettre morte », lui renvoyant que l'EHS n'a pas de reconnaissance officielle en France malgré les études et recommandations de divers organismes internationaux (OMS, Conseil de l'Europe ...) pour protéger les personnes atteintes.

Son EHS l'amène à abandonner ce village à la recherche d'un lieu encore plus abrité. Elle garde cependant son appartement pour sa fille lycéenne,

En 2016, elle finit par trouver abri dans un hameau où elle est accueillie à titre gratuit sur un terrain à 200 mètres du hameau, un des rares lieux jusque-là préservés des champs électromagnétiques hautes et basses fréquences.

Avec l'accord des propriétaires et de la municipalité Virginie construit un habitat léger (petit chalet), sans eau ni électricité.

De graves problèmes de santé apparaissent en lien avec son exposition antérieure aux CEM qui conduisent Virginie à stopper définitivement toute activité professionnelle.

Elle dépose un dossier auprès de la Maison Loire Autonomie en 2015 demandant l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) en raison du diagnostic d'EHS posé par deux médecins dont le Professeur Belpomme, spécialiste de cette maladie environnementale. Mais elle est déboutée malgré ses recours allant jusqu'à la Cour Nationale de l'Incapacité et de l'Assurance des Accidents du Travail. Par contre, la Maison Loire Autonomie lui accordera l'AAH pour sa pathologie de tumeur cérébrale en janvier 2020.

A propos de cette tumeur, Le professeur Belpomme évoque dans une lettre de 2019 « la possibilité d'une gliose cérébrale réactionnelle » qu'il relie à l'exposition aux champs électro magnétiques (CEM).

En 2018 un projet d'antennes relais menace le lieu de vie de Virginie et de sa voisine, elle aussi EHS. Le Collectif Citoyen Sail Santé Environnement se mobilise et entreprend de nombreuses démarches auprès des mairies et opérateurs concernés. Se met alors en place une Instance Départementale de Concertation à la préfecture de la Loire le 24 septembre 2021. Malgré tout cela, deux antennes relais sont construites à l'automne 2022 couvrant la zone protégée où vivait Virginie.

Aucune solution de relogement n'est proposée. Acculée et ne pouvant plus vivre dans son chalet, Virginie se réfugie dans les bois, fuyant les antennes relais. Elle vit un hiver – avec de la neige – dans une caravane sans chauffage.

Epuisée, avec un état de santé très détérioré, elle est hospitalisée deux mois en service d'oncologie en février 2023. Elle reste en convalescence en SSR jusqu'en juillet et, faute de mieux, réintègre son premier appartement, en plein cœur du village.

Quelques aménagements (extinction des lampadaires, rampes, barres d'appui...) sont effectués par la commune pour permettre un retour à domicile dans des conditions supportables. Des financements sont trouvés auprès d'associations et de la Maison Loire Autonomie qui lui permettent, avec l'aide de quelques ami.e.s, d'aménager partiellement et en urgence son appartement pour qu'elle soit moins exposée aux champs électro magnétiques (tissus anti ondes, voilages, aménagement du réseau électrique). Ces aménagements, loin d'être satisfaisants pour sa santé, lui ont permis de rester en contact avec ses proches et de poursuivre ses soins médicaux.

Elle bénéficie de services de maintien à domicile : kinésithérapie, infirmiers et aides à domicile, comme préconisés dans son plan de compensation du handicap. Cependant, le manque de prise en compte de son électro et chimico sensibilité a créé des difficultés dans son accompagnement au quotidien, jusqu'à la rupture parfois.

Nous avons pu constater que si les professionnels de santé et d'aide à la personne sont effectivement intervenus à domicile, les règles à appliquer pour la prise en charge d'une personne électro et chimico sensible ne l'ont pas toujours été. Notamment, celles incontournables concernant l'interdiction de l'utilisation des téléphones portables de parfums et autres produits à composants chimiques ont été appliquées de manière très aléatoire. Cela dépendait plus du bon vouloir des intervenants que d'un protocole strict.

Son état de santé se dégradant, Virginie est hospitalisée fin juin 2025. Les conditions de son hospitalisation sont totalement inadaptées à son état de personnes EHS/MCS. La chambre où elle est hospitalisée est saturée par les ondes et les composants chimiques des produits de désinfection. Elle est installée sur un lit médicalisé électrifiée, maintenant en permanence son corps sous tension électrique alors qu'elle est intolérante aux champs électriques de basses fréquences.

Virginie décède un mois plus tard. Elle n'est pas la première personne EHS du département de la Loire à décéder de manière dramatique.

Le vécu douloureux de Virginie ne doit pas rester sans écho car il témoigne des difficultés extrêmes des personnes EHS/MCS dans tous les domaines qui, en raison de l'absence de réponses à leurs besoins primordiaux, sont réduites à l'isolement et à la marginalisation.

Concernant ce qui a cruellement fait défaut à Virginie, nous rejoignons les propositions basiques formulées par les associations engagées aux côtés des personnes EHS/MCS :

- La reconnaissance de l'EHS/MCS comme affection environnementale invalidante.
- L'accès aux soins, à l'hospitalisation, aux services de maintien à domicile ainsi qu'à l'emploi, dans des conditions compatibles avec leur situation de handicap.
- La préservation d'espaces et de logement protégés des champs électromagnétiques et des polluants chimiques afin de leur garantir la possibilité de vivre d'une manière digne et de sortir de l'isolement et de la marginalisation.
- L'information et la formation des personnels de soins et de l'aide à la personne concernant ce handicap.

Nous osons espérer une prise de conscience à la hauteur de ces enjeux de discrimination et d'exclusion qui font entrer les personnes atteintes d'EHS et de MCS dans des zones de non droit.

Fait à Sail sous Couzan, le 26 novembre 2025

Pour le Collectif Santé Sail Environnement,

Catherine FANGET, Danièle LECHENARD, Catherine PLUMET, Jocelyne ROUX-LEVRAT